

Tour d'horizon de la contribution aux charges de la vie commune (époux, partenaires, concubins) : Jurisprudence et résolution des difficultés liquidatives

#contribution aux charges de la vie commune

#aide matérielle

#reconnaissance de dette

Référence : FAM-17889-271

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

La contribution aux charges de la vie commune, qu'elle concerne les époux, les partenaires et les concubins, est susceptible d'emporter la neutralisation d'un grand nombre de créances conjugales. Pour prévenir les difficultés liquidatives qui peuvent survenir lors de la séparation du couple, il est important de connaître l'ensemble de la jurisprudence rendue en la matière. Cela permettra ensuite au notaire de conseiller utilement les couples lors de la rédaction d'un contrat de mariage ou d'une convention de PACS, mais également lors de la rédaction d'un acte d'acquisition.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Maîtriser l'ensemble de la jurisprudence sur la contribution aux charges de la vie commune applicable aux trois formes de conjugalités
- Choisir une rédaction des clauses relatives à la contribution aux charges du mariage et à l'aide matérielle
- Résoudre les difficultés liquidatives liées à la contribution aux charges de la vie commune

Programme de la formation



I. La contribution aux charges de la vie commune :

Retour sur une jurisprudence tendant à la neutralisation des créances conjugales

- A. Un mouvement jurisprudentiel initié en présence d'époux
- B. Un mouvement jurisprudentiel poursuivi en présence de partenaires
- C. Des solutions analogues en présence de concubins

II. Comment éviter la neutralisation des créances conjugales ?

- A. L'aménagement des clauses contributives pour les couples d'époux et de partenaires
- B. La prévision et la résolution anticipée des difficultés liquidatives

III. Actualités diverses en régimes matrimoniaux et patrimoniaux

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Le participant doit avoir une expérience en liquidation des régimes matrimoniaux et patrimoniaux.

Les points forts de la formation

- Panorama complet des décisions rendues en matière de contribution aux charges de la vie commune
- Conseils rédactionnels des clauses de contribution aux charges du mariage et de l'aide matérielle
- Conseils sur l'opportunité et la rédaction de reconnaissance de dette

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- PowerPoint

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 123 participants formés en 2024
- 42 questions écrites sur 2024

Notre intervenant

Valérieane KERMOAL

Juriste consultant au CRIDON OUEST
Diplôme Supérieur du Notariat
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit du divorce
- Droit des libéralités
- Droit du partage
- Droit des successions

